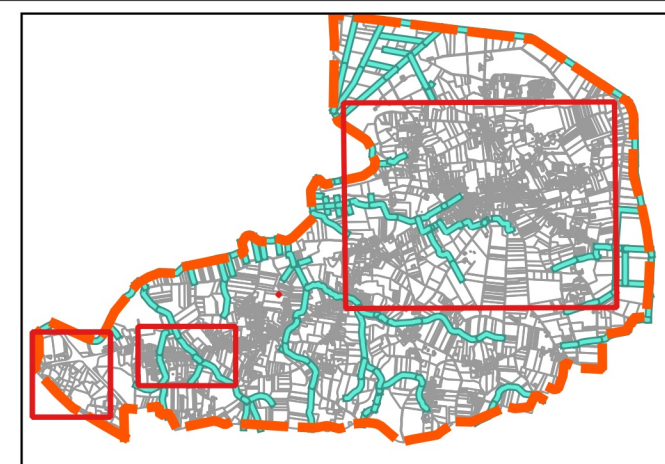


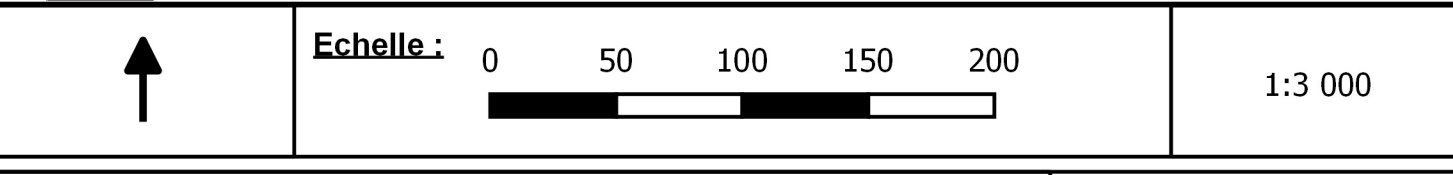
**ETUDE DE ZONAGE D'ASSINISSEMENT
DES EAUX PLUVIALES**

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL
1 : Vue de détail sur le bourg, le Champ Blanc,
Le Clos Fleuri et la Hirtais

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cmoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C i-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (C i-dessus) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés



- Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter**
- Applicable à la parcelle en zone U1 et à toute la zone en zone AU, A et N
 - Imp
 - Ci max = 43%
 - Ci max = 46%
 - Ci max = 50%
 - Ci max = 70%
 - Ci max = 90%
 - Ci max = 95%
 - 95
- Éléments complémentaires**
- Cours d'eau
 - Zones humides
 - Plan d'eau
 - Réseau EP existant
 - Canalisation béton
 - Canalisation PVC
 - Canalisation PEHD
 - Fosse
 - Conduite rectangulaire
- Modifications à prévoir**
- Bassin de rétention existant
 - Point exutoire
 - Déconnexion
 - Zone de rétention à créer
 - Modifications sur le réseau type
 - Conduite à modifier
 - Fosse à reprofiler
 - F



REALISATION : Décembre 2014
ETUDE HYDRAULIQUE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSINISSEMENT PLUVIAL

